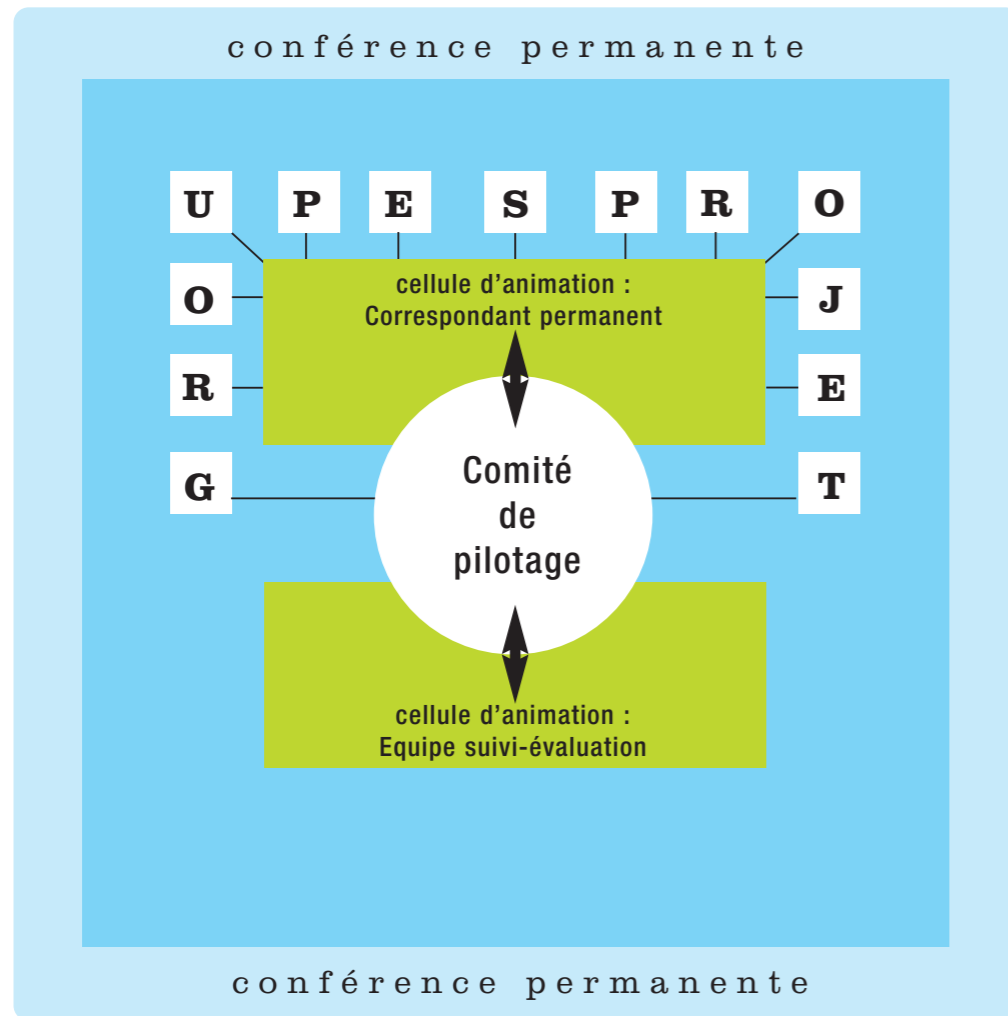


# Une structure d'animation pour un Plan climat participatif et évolutif



**Comité de pilotage** : Conseil régional, Conseils généraux, Agglomérations, ADEME, État, 5 personnes qualifiées (Université, entreprises, agriculture, associations, CESR). Oriente le Plan Climat Aquitain. Se réunit trimestriellement.

**Cellule d'animation** : Le secrétariat permanent assure au quotidien l'animation du PCA auprès des aquitains, en particulier l'articulation des groupes projet. Le suivi-évaluation permet de rendre compte de l'impact des actions entreprises. Activité permanente.

**Groupes projet** : ils rassemblent différents acteurs autour d'une problématique afin d'élaborer des propositions pour le PCA. 9 groupes sont aujourd'hui identifiés : Logement social à basse consommation d'énergie ; Urbanisme et effet de serre ; Impact environnemental des transports ; Plan régional « forêt et bois énergie » ; Pratiques agricoles et climat ; Éco-conditionnalité des aides publiques ; Charte climat dans les entreprises ; Consommation durable et distribution ; Sensibilisation au changement climatique et médiatisation. Ils se réunissent le temps du projet autant que de besoin.

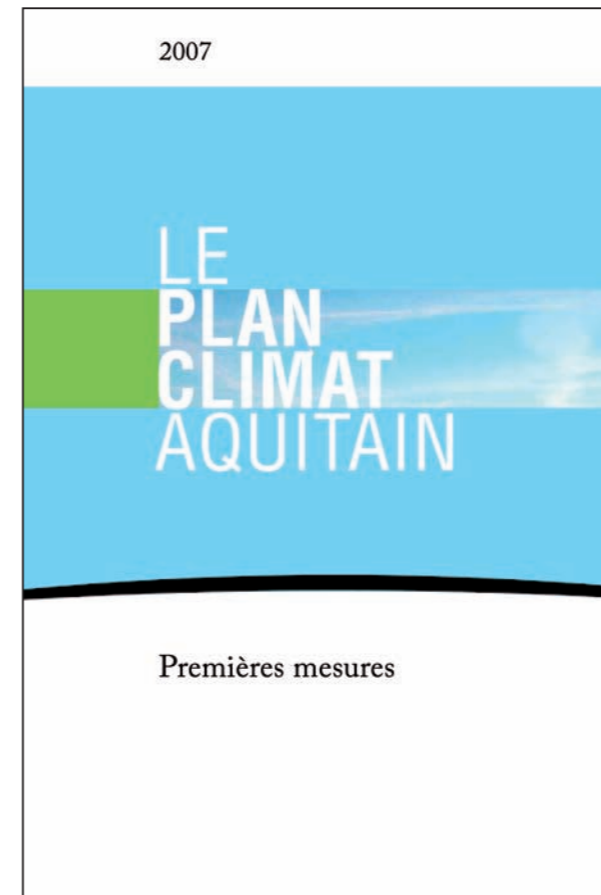
**Conférence permanente** : composée de l'ensemble du partenariat du Plan Climat Aquitain. Elle se réunit annuellement pour dresser un bilan et échanger sur les perspectives d'action.

## CONTACTS :

- Correspondant permanent : Michel Jacob, michel.jacob@aquitaine.fr - Tél. : 05 57 57 80 99  
 - Equipe suivi-évaluation : Christine Faure, christine.faure@ademe.fr - Tél. : 05 56 33 80 00  
 Alain Moreau, alain.moreau@aquitaine.pref.gouv.fr

## AUTRES CONTACTS :

• Conseil régional d'Aquitaine : Michel Jacob • ADEME : Laurent Thibaud • SGAR : Paul Méry  
 • DRIRE : Michel Mathéus



# POUR-QUOI UN PLAN CLIMAT RÉGIONAL ?

La dynamique européenne de lutte contre le changement climatique, ainsi que les orientations du Plan Climat National ne produiront leur plein effet sans les efforts conjugués de tous les acteurs du territoire. L'Aquitaine a choisi de ne pas attendre pour se mobiliser.

32,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an, voilà la part de l'Aquitaine dans les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la France.

Respecter le protocole de Kyoto en Aquitaine implique de réduire ce chiffre de plus de 2,5 millions de tonnes par an à l'horizon 2013, soit une diminution de 9%.

Une telle ambition ne peut se réaliser que si tous ceux qui ont une prise sur ce problème décident d'agir et d'agir vite.

Une action commune à l'ensemble des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des transports, de l'urbanisme est nécessaire. Cette action permettra d'anticiper, et d'accompagner les mutations à venir.

C'est pour permettre aux Aquitains de se préparer aux effets du réchauffement climatique, d'agir plutôt que de subir, que le Conseil Régional, l'Etat et l'ADEME ont choisi d'initier l'élaboration du Plan Climat Aquitain.

La phase préparatoire a réuni les représentants de plus d'une centaine d'institutions. De ce travail est née une première image des impacts économiques, sociaux et écologiques du changement

climatique sur l'attractivité et la compétitivité aquitaine. Un certain nombre d'actions ont pu être collectivement définies.

La Région Aquitaine comme les autres collectivités territoriales joue un rôle important en tant que donneur d'ordre public dans de nombreux secteurs émetteurs de GES, comme les transports et le bâtiment, elle a donc choisi d'agir dans ses domaines de compétence et se propose de renforcer son action avec toutes les collectivités décidées à agir.

Le Programme Régional Aquitain de l'Environnement (PRAE) constitue l'outil privilégié pour conseiller les porteurs de projets et aider aux réalisations exemplaires. Il s'appuie depuis 2000 sur un partenariat entre le Conseil régional et l'ADEME, agence de référence pour relever le défi climatique.

La véritable ambition de ce plan, au-delà des moyens financiers directement fléchés dans le Contrat de Projet Etat Région (CPER) et de la quantification précise d'objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>, est la création d'une véritable dynamique régionale.

Le succès de la démarche se mesurera par la réduction des GES, l'utilisation toujours plus rationnelle de l'énergie, mais aussi par le niveau de participation de chacun. Infléchir nos émissions de GES d'ici 2010, les diviser par 4 à l'horizon 2050 est un défi que nous vous invitons à relever avec nous.

# 48 PREMIÈRES MESURES CONCRÈTES

## TRANSPORTS DURABLES ET URBANISME

### Enjeux :

La croissance de la demande de transports est un défi central pour la politique Climat française. Elle représente 26% des émissions nationales de GES (+18% depuis 1990), et constitue la plus grande contribution à la dépendance énergétique fossile. La part de transports dans la consommation d'énergie en Aquitaine s'élève par contre à 39%, contre 30% pour la moyenne nationale. La faible densité de la population et l'étalement urbain induisent des besoins accrus de mobilité, souvent satisfaits par l'automobile.

### Mesures :

#### Urbanisme durable

- Soutien à la création de compétences Climat et Urbanisme
- Soutien aux éco-quartiers et aux études d'approche environnementale de l'urbanisme

#### Transport urbain durable

- Développement du Conseil en mobilité
- Programmes d'action « mobilité durable » en ville : contrat d'objectif avec les autorités organisatrices des transports urbains (AOTU)

#### Transport interurbain et longues distances durable

- Elaboration du Schéma régional de la mobilité et des transports
- Programme de développement du Ter en Aquitaine
- Promotion des modes de transports de marchandises alternatifs à la route
- Atlantic éco fret (autoroute ferroviaire)
- Optimisation du transport des granulats

## BÂTIMENTS ET ÉCO-HABITAT

### Enjeux :

Les bâtiments, résidentiels et tertiaires, représentent 20% des émissions de GES en France (+9% depuis 1990). Elles sont dues aux besoins d'électricité, de chauffage et de climatisation. Le faible taux de renouvellement du parc (1%/an pour les logements) nécessite une action forte en faveur de la réhabilitation. Depuis 1990, l'Aquitaine est la 3<sup>ème</sup> région française, par son rythme de croissance démographique. En 1999, le parc de logements s'élevait à 1 489 000 dont 81% de résidences principales. On estime que 60% des logements sont encore en deçà des prescriptions de la réglementation thermique 2000. Le patrimoine public représente 35% du parc tertiaire, concentré à 70% dans les Pyrénées-Atlantiques et en Gironde.

### Mesures :

#### Réhabilitation durable

- Prêt bonifié « développement durable pour les particuliers »
- Maîtrise de l'énergie dans les logements sociaux Énergie et territoires : « Contrats d'objectifs territoriaux énergie » et Agences Locales de l'Énergie Collectivité et État exemplaires : réduction des consommations énergétiques des patrimoines immobiliers
- Constitution d'un réseau d'hôpitaux pour la maîtrise de l'énergie
- Opérations territoriales de réhabilitation durable des logements

#### Construction durable

- Éco-conditionnalité de aides publiques à la construction
- Bâtiments de démonstration : appel à projets construction durable à basse énergie
- Réseau de référents « construction durable »
- Promotion du bois construction

#### Mesures structurantes

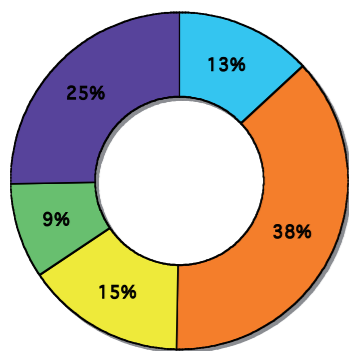
- Centre professionnel de démonstration et de formation à l'habitat durable
- Soutien aux éco-centres
- Modules de formation à la construction durable pour les artisans et les entreprises
- Diagnostic éclairage public groupé pour les petites communes

### La répartition régionale des émissions de GES

Les émissions de CO2 représentent en Pouvoir de Réchauffement Global, 78% des émissions totales.

Les émissions de ce gaz provenant presque exclusivement des activités de production et surtout de consommation d'énergie. Les émissions de méthane (CH4) et le N2O se trouvent très liés à l'agriculture. Enfin l'émission d'autres gaz correspond à des processus industriels très particuliers (SF6, HFC, PFC). La répartition des émissions de GES en Aquitaine, reflète la distribution de ces différentes activités sur le territoire.

Répartition des émissions de GES en Aquitaine



■ Dordogne  
■ Gironde  
■ Landes  
■ Lot et Garonne  
■ P-A

## INDUSTRIE, ÉNERGIE, DÉCHETS

### Enjeux :

Si l'industrie, la production d'énergie et le traitement des déchets représentent respectivement 21%, 12% et 3% des émissions de GES nationales, ces contributions apparaissent en net recul depuis 1990 : -19%, -10% et -4%. Les deux secteurs industriels aquitains du papier/carton et la chimie organique de base concentrent 70% des consommations énergétiques industrielles régionales. La production d'énergie d'origine renouvelable représente 10% de la production régionale : grâce à l'hydraulique pour l'électricité et au bois énergie pour la chaleur. Le solaire offre un véritable potentiel encore peu valorisé. Les ménages sont responsables de 66% des déchets traités régionalement.

### Mesures :

#### Entreprises

- Programme de maîtrise de l'énergie dans les entreprises
- Promotion de l'éco-conception de produits
- Promotion de la distribution d'éco-produits
- Promotion des achats publics éco-responsables

#### Énergie

- Encourager et accompagner le développement de l'éolien
- Définir un programme régional de développement de la géothermie
- Développement de l'hydro-électricité

#### Déchets

- Soutien aux politiques locales de prévention des déchets
- Optimisation des transports dans les plans départementaux d'élimination des déchets
- Valorisation du biogaz émis dans les centres d'enfouissement technique existants
- Promotion de la valorisation énergétique des incinérateurs

## AGRICULTURE ET FORÊTS

### Enjeux :

Bien que représentant seulement 2% des consommations d'énergie, le secteur agricole contribue à 20% des émissions de GES nationales. Cela est dû principalement aux émissions de méthane liées à l'élevage et au cycle de l'azote. L'Aquitaine compte 56 000 exploitations agricoles. Si 15% des exploitations concentrent plus de 50% de la Surface Agricole Utile (SAU), la taille moyenne reste près de deux fois inférieure à la moyenne française. Une exploitation sur quatre élève des herbivores. La viticulture de qualité est une spécialisation pour près de 20% des exploitations régionales. Avec 1 800 000 ha (43 % du territoire Aquitain), 34 000 emplois et 2,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, le secteur forestier occupe une place majeure. Le rôle joué sur le stockage du CO2 (15 millions de tonnes de CO2 stockées par an), sur la régulation du climat et de l'hydrologie en fait un élément clé du Plan Climat Aquitain.

### Mesures :

- Pratiques culturales à faible contenu carbone ou favorisant le stockage de carbone
- Soutien aux pratiques culturales à faible contenu carbone
- Soutien à la production d'engrais non chimiques

#### Projets de territoire pour l'indépendance énergétique des exploitations agricoles

- Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables dans les bâtiments et serres agricoles
- Définition d'un Plan Régional Biomasse (hors bois)
- Renforcement du programme de diagnostics des machines agricoles
- Centre de ressource pour les huiles végétales pures

#### Forêts

- Mobilisation de la ressource bois en vue de favoriser le stockage de carbone
- Élaboration du Plan Bois Énergie Régional 2007-2013

### la répartition par secteur des émissions de GES

Les émissions de GES régionales représentent 32 Mt de CO2 équivalent par an. Les premières mesures du PCA visent à les réduire à l'horizon 2013 de près de 9%. Toutefois, au-delà du chiffre initial de cet objectif, c'est avant tout la mobilisation des acteurs aquitains autour du PCA qui représente l'enjeu principal de cette démarche.

Répartition par secteur des émissions de GES régionales et des objectifs de réduction du PCA (2010)

